

Convocation **à l'Assemblée Générale Ordinaire** **de la FFESSM – Antibes 2024**

Marseille, le 13 septembre 2024

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les responsables des Structures Commerciales Agréées,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous les principaux renseignements concernant notre prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

1 – Organisation

Lieu :

Organisé par la FFESSM, avec le concours du Comité Départemental des Alpes Maritimes, notre congrès national aura lieu au :

**Palais des Congrès Antipolis
Antibes – Juan les Pins
60, chemin des Sables
06160 ANTIBES**

Le samedi 7 décembre 2024

- de 8 h 30 à 19 h 00 :** - Accueil par le CODEP et le siège fédéral
- de 9 h 00 à 12h15 :** - Débats / Animations sujets transversaux
- de 14 h 00 à 19 h 00 :** - Assemblée Générale Ordinaire des membres
(Associations, Sca)

Le dimanche 8 décembre 2024

- de 9 h 00 à 12 h 30 :** - Assemblée Générale Ordinaire (suite et fin) et Élection des membres du CDN

Les commissions se tiendront à votre disposition dans le hall d'accueil du Palais des Congrès pour vous présenter leurs activités pendant la durée de l'Assemblée Générale (espaces identifiés).

Le secrétariat fédéral ainsi que le Comité Départemental des Alpes Maritimes seront à votre disposition, dans le hall du Palais des Congrès, pour vous fournir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin, du samedi matin au dimanche midi.

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires pour la logistique sur le site de l'Assemblée Générale du CODEP des Alpes Maritimes : <https://agn2024.ffessm.fr/>

Hébergement et repas :

- Hôtels :

Vous trouverez la liste des hôtels sur le site de l'assemblée générale : <https://agn2024.ffessm.fr/>

- Repas :

Les déjeuners seront organisés au Palais des Congrès, leur prix est fixé à : **40,00 €**.

Les réservations des déjeuners et soirée de gala ne se feront que par l'intermédiaire du site internet de l'Assemblée Générale : <https://agn2024.ffessm.fr/>

ATTENTION : La vente de tickets repas lors de l'Assemblée Générale ne sera pas possible.

Soirée de gala :

La soirée de gala se tiendra le samedi 7 décembre, à 20h30, au

**Palais des Congrès Antipolis
Antibes – Juan les Pins
60, chemin des Sables
06160 ANTIBES**

Le prix du repas de gala est fixé à **55,00 €**.

2 – Le Programme

Vous voudrez bien trouver, ci-dessous, le programme des travaux de notre congrès.

Samedi 7 décembre 2024 :

8h30 à 12h30 : - Accueil des participants

Palais des Congrès – Hall d'accueil

9 h 00 à 12 h 15 :- Débats et échanges avec des intervenants extérieurs. Thèmes en attente de confirmation : un Engagement pour la nature, Plongée libre et bien être, un état de la Décompression...

Palais des Congrès – Amphithéâtre

12h30 à 14h00 : Repas – Palais des Congrès

14h00 à 19h00 : * **Assemblée Générale Ordinaire - Amphithéâtre :**

* Approbation des résolutions :

- Rapport du Président (Résolution d'adoption)
- Rapport du Secrétaire Général (Résolution d'adoption)
- Rapports du Trésorier Général (Résolutions d'adoption) et du Commissaire aux comptes
- Adoption des modifications du RI (Résolution d'adoption du texte qui sera mis en ligne en téléchargement sur le site internet)
- Adoption éventuelle du Règlement Disciplinaire (en attente de communication par le Ministère)
- Autres résolutions d'adoption
- Rapports des commissions nationales avec réunion en plénière et présentation des nouveaux Présidents de Commissions Nationales

18 h30 : Cérémonie de remise des médailles d'or sur les lieux de l'AG.

19h30 : Apéritif – Palais des congrès

20h30 : Repas de Gala – Palais des Congrès

Dimanche 8 décembre 2024 :

- 9h00 à 12h30 : Assemblée Générale Ordinaire (Suite) et élection des membres du CDN
Présentation des nouveaux élus du CDN : liste de 20 membres, SCA 2, Sportifs HN 2, Juges/Arbitres 2
- 13h00 à 14h30 : Repas – Palais des Congrès

4 – Votes

Nous vous rappelons que suite aux changements statutaires de janvier 2023, les votes des résolutions se feront exclusivement par vote électronique. La société VP Dive se chargera de la logistique de ce vote et vous adressera vos identifiants de connexion ultérieurement.

Ces identifiants seront adressés sur l'adresse mail personnelle du Président / Gérant de la structure.

5 – Représentation

Seuls les clubs et les structures commerciales agréées en règle avec la Fédération pourront prendre part aux scrutins. A cet effet, vous devez avoir réglé le montant du droit d'affiliation 2024/2025 (associations) ou du droit d'agrément 2024/2025 (Sca et Scia).

En vous remerciant de l'attention que vous aurez réservée à cette communication, nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les responsables des Structures Commerciales Agréées, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Frédéric DI MEGLIO
Président



Jean Lou FERRETTI
Secrétaire Général

